

concurrence s'intensifiera lorsque les industries de fabrication nucléaire de tous les pays souffriront de surcapacité.

f) Le plan d'action

Comme la Corée a précisé en toutes lettres ce à quoi elle s'attendait lors de la visite du ministre Lumley, en juin 1981, le Canada devra préparer des propositions commerciales et de financement concurrentielles pour un ensemble de 1800 MW avec teneur coréenne accrue. Ces efforts de commercialisation seront bien sûr dirigés par l'EACL qui sera secondée, au besoin, par le secteur privé, les services publics et la SEE. On ne peut trop souligner l'importance de comprendre le climat coréen et, à cet égard, ce seront l'identification de partenaires appropriés et les ententes qu'ils auront conclues, de part et d'autre, qui décideront de la réussite des efforts canadiens. Il faut de plus tenir compte de la pertinence et de la nature du transfert de techniques dans la fabrication des composantes de CANDU et les programmes de formation du personnel.

L'aide du gouvernement aux activités canadiennes de commercialisation sera sous forme:

- i) de visites de la part de ministres et de cadres supérieurs;
- ii) d'approbations gouvernementales, au besoin, à l'appui de propositions commerciales et de propositions de financement;
- iii) de contrôle de l'évolution du programme nucléaire coréen et de représentations auprès de cadres coréens, par le poste;
- iv) d'aide, de la mission, en vue de l'identification de partenaires pertinents d'entreprises conjointes, en Corée, pour la fabrication éventuelle de composantes du CANDU;
- v) de contrôle, par la délégation commerciale, d'activités concurrentes, et plus particulièrement celles se rapportant aux accords d'entreprises conjointes conclues, ainsi que de rapports sur les incidences éventuelles à l'intention de l'industrie canadienne.